



Ministère du travail,
de l'emploi et de la santé



Direction de la Recherche, de l'Évaluation,
des Études et des Statistiques

CAHIER DES CHARGES D'UNE REMONTEE D'INFORMATIONS SUR LE MEDICAMENT EN 2010

Préambule et objectifs

La Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES) contribue depuis de nombreuses années à l'évaluation de la politique du médicament en France.

A cet effet, la DREES réalise depuis 2005 une remontée d'informations auprès de l'ensemble des établissements de santé sur les médicaments achetés, délivrés ou rétrocédés. Ces informations permettent de constituer une base de données de référence : le recueil DREES sur le médicament.

A ce titre, ce recueil rentre dans le cadre du contrat de bon usage des médicaments et des produits et prestations¹ qui prévoit notamment l'informatisation du circuit du médicament et des produits et prestations.

Le taux de réponse à cette enquête est en croissance continue depuis 2005, atteignant l'an dernier près de 71%. Ce résultat est possible grâce à la compréhension des établissements et à l'intérêt partagé de mutualiser ces données.

A l'appui des analyses et études qui en découlent, la DREES a décidé de reconduire cette année la remontée d'informations sur le médicament pour les données de l'année 2010. Après appel d'offres, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) a confié la réalisation du recueil à la société Acacias Consultants, comme pour les années passées.

C'est pourquoi, nous vous sollicitons à nouveau pour recueillir les informations sur l'achat, la consommation et la rétrocession de médicaments dans votre établissement lors de l'année **2010**. Nous vous remercions à l'avance pour votre collaboration à cette enquête nationale.

Le présent document s'adresse aux pharmacies à usage intérieur (PUI) et à la direction des services financiers des établissements de santé². Il décrit les règles fonctionnelles de la remontée d'informations en précisant successivement :

- les établissements concernés par la collecte,
- la nature des informations collectées,
- le calendrier et les modalités de la collecte.

¹ Article L162-22-7 du code de la sécurité sociale, décret du 24 août 2005.

² Ces services sont fonction de l'organisation générale de votre établissement.

1. Champ des établissements concernés par la collecte

Sont invités à alimenter le fichier national de la DREES tous les établissements de santé publics et privés installés en France métropolitaine et départements d'outre mer, **hors hôpitaux locaux**, ayant eu en 2010 au moins une des activités suivantes : médecine, chirurgie, obstétrique, soins de suite et de réadaptation, psychiatrie.

Les informations sont demandées :

- au niveau de l'entité juridique pour les établissements publics et les CLCC
- au niveau de l'entité géographique pour les établissements privés lucratifs ou non (dont les PSPH).

2. Nature des informations collectées

Champ des médicaments concernés par la collecte :

Tout médicament disposant d'une AMM ou d'une ATU de cohorte et ayant un code UCD est concerné par la collecte.

Les médicaments disposant d'une ATU nominative ne sont pas concernés par la collecte.

1/ Description du fichier à 7 colonnes attendu

Pour tous les médicaments concernés par la collecte et pour la période allant du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, nous vous demandons de bien vouloir fournir un fichier électronique (pas de format papier), de préférence au format Excel (voir annexes), qui comportera les données suivantes (en respectant scrupuleusement l'ordre ci-dessous) :

- 1 → le **code UCD** ;
- 2 → le **libellé** du code UCD ;
- 3 → le **prix moyen pondéré (PMP) toutes taxes comprises³**
- 4 → le **dernier** prix unitaire d'achat en date toutes taxes comprises à la date d'extraction des données à partir du logiciel de gestion

NB : Ces données ne serviront comme *l'an passé qu'aux études statistiques menées par la DREES. Elles ont contribué à améliorer les contrôles qualité des données sur les prix transmises à Acacias Consultants. En aucun cas cette information ne sera mise à disposition de l'extérieur.*

- 5 → les quantités (exprimées en nombre entier d'UCD) **achetées** par l'établissement ;
- 6 → les quantités (exprimées en nombre entier d'UCD) **retrocédées** par l'établissement ;
- 7 → les quantités (exprimées en nombre entier d'UCD) **délivrées** aux unités de soins, c'est à dire les quantités délivrées aux unités fonctionnelles (UF) correspondant au secteur **{MCO + Psychiatrie +SSR}**, quel que soit le type d'activité (hospitalisation conventionnelle, hôpital de jour, de nuit et de semaine, consultations).

Ces données dans l'ordre, seront ensuite transmises à la société Acacias Consultants avec copie à l'Omedit dont dépend l'établissement.

³ Le PMP est par définition le prix moyen d'achat du médicament sur l'année 2010, pondéré par les quantités achetées durant cette même année. Quand cela est possible, le PMP sera obtenu directement par extraction du logiciel de gestion économique et financière de l'établissement. A défaut, si le logiciel de gestion de l'établissement ne fournit pas cette information ou si l'établissement ne possède pas un tel logiciel, le PMP sera alors directement calculé par l'établissement qui l'obtiendra en divisant le montant des dépenses sur la période concernée par les quantités achetées.

2/ la fiche synthétique jointe complétée d'informations explicitant le contenu de votre fichier

Cette fiche sera complétée par vos soins. Une fois que vous aurez renseigné les différentes rubriques de la fiche synthétique, la fiche sera à retourner par messagerie (scannée), par télécopie/fax ou par courrier⁴.

Important : vous veillerez tout particulièrement à indiquer le(s) nom(s) du (ou des) logiciel(s) utilisé(s) pour l'extraction des données, à la rubrique « logiciel(s) utilisé(s) ».

3. Format du fichier

Par défaut, les données prendront la forme d'un fichier Excel (« .xls ») comportant un tableau de 7 colonnes. Les modalités de format de ce fichier Excel sont précisées en annexes. Toutefois, les établissements qui ne pourraient pas transmettre un fichier au format Excel pourront opter pour un fichier au format texte (« .txt »). Dans ce cas, ils devront également respecter les modalités de format définies en annexes.

4. Source d'informations mobilisée

Les données seront issues d'une extraction de votre logiciel de gestion économique et financière (GEF) ou de votre logiciel « métier pharmacie ». Tous les médicaments de votre pharmacie, achetés, rétrocédés, délivrés aux unités de soins en 2010 sont concernés par l'extraction.

5. Envoi des informations et calendrier

Les informations (fichier informatique + fiche synthétique) seront transmises à *Acacias Consultants* au plus tard le **25 mars 2011**.

L'envoi du fichier informatique se fera par e-mail, ou par voie postale (le fichier aura alors été gravé au préalable sur CD-ROM).

La fiche synthétique remplie par vos soins sera :

- dans la mesure du possible, scannée et envoyée par e-mail en accompagnement du fichier
- ou à défaut, faxée au moment de l'envoi du fichier par e-mail
- ou encore transmise par voie postale

Très important : quel que soit le mode d'envoi des données choisi, l'établissement prendra soin d'indiquer dans son message son **n° Finess et sa raison sociale (en principe rappelés sur la fiche synthétique ou l'e-mail qui vous sont adressés)**.

▪ **Envoi des informations par courrier électronique**

Les informations seront alors transmises à l'adresse électronique suivante :

medicament-drees@acacias-consultants.fr

NB : Cette adresse e-mail est dédiée au recueil d'information sur les médicaments. Pour pallier à des situations rencontrées l'an passé, la société Acacias consultants a décliné cette adresse en :

drees@acacias-consultants.fr

▪ **Envoi de la fiche synthétique par fax**

Les établissements qui décideraient de transmettre par fax la fiche synthétique papier complétée, l'adresseront au numéro de fax suivant : **01 53 81 91 64**

⁴ cf rubrique 5 : « Envoi des informations et calendrier ».

▪ **Envoi des informations par courrier postal**

Les informations seront alors transmises à l'adresse postale suivante :

**Acacias Consultants
5, rue du Colonel Moll
75017 Paris**

▪ **Envoi des informations par courrier postal**

L'équipe d'Acacias Consultants s'engage à vous adresser un accusé de réception de vos données par e-mail sous 24h à l'exception des derniers jours de collecte du mois de mars où ce délai pourra atteindre 72h.

6. Informations complémentaires

Vous pourrez retrouver toutes les informations sur l'enquête et les documents associés à l'adresse internet suivante :

www.acacias-consultants.fr

En cas de doute ou de besoin d'informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter Mme Lise Barnier (Acacias Consultants), **de préférence par mail** :

medicament-drees@acacias-consultants.fr
ou drees@acacias-consultants.fr

ou à défaut par téléphone de 9h00 à 13h00, au : **01 53 81 91 62**

7. Exploitation des données et retour d'information aux établissements

Acacias Consultants aura en charge l'agrégation des données retournées par les établissements. Les données seront ensuite transmises à la DREES qui les exploitera à des fins d'études statistiques. Ces analyses pourront faire l'objet de publications⁵.

Les données seront mises à disposition des institutions (Inca, Invs, Cnamts...) et fédérations (FHP, FEHAP...) qui en feraient la demande. Toutefois, le dernier prix unitaire d'achat ne sera pas mis à disposition des institutions, fédérations et autres instances qui en feraient la demande.

Les établissements pourront accéder au fichier national dès que celui-ci sera disponible, c'est-à-dire dans le courant du troisième trimestre 2011 sur demande⁶.

⁵ Ainsi, chaque année, les données issues de la collecte servent à la réalisation d'une étude intitulée : « Les dépenses de médicaments dans les établissements de santé » publiée dans l'ouvrage annuel DREES « *Les établissements de santé - Un panorama pour l'année XX* ». La dernière édition publiée porte sur les données 2007. Les personnes intéressées pourront trouver cette étude à l'adresse suivante : <http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/etabsante2007-partie2.pdf>.

⁶ Comme mentionné *supra*, les informations concernant le dernier prix d'achat ne seront pas disponibles dans le fichier national accessible aux établissements.

Annexes

Description du fichier au format Excel

Le fichier Excel comportera un seul tableau composé de **7 colonnes** et d'autant de lignes que de codes UCD rentrant dans le champ de la collecte tel que défini *supra*.

Les 7 colonnes seront les suivantes, en particulier, elles apparaîtront dans *le même* ordre que dans le modèle de tableau présenté ci-dessous et respecteront les formats indiqués :

code UCD	Libellé UCD	PMP 2010 TTC	Dernier Prix d'achat 2010 TTC	Quantités achetées en UCD	Quantités rétrocédées en UCD	Quantités délivrées aux unités de soins : (MCO + Psychiatrie + SSR) ⁷
Alpha numérique ⁷	Texte	Décimal	Décimal	Nombre entier	Nombre entier	Nombre entier

Description du fichier au format texte

Voici un descriptif technique du format du fichier s'il est produit en format texte de longueur fixe avec [séparateur « ; ou | »] :

Libellé de la variable	code UCD ⁸	Libellé UCD	Prix moyen pondéré 2010 (en TTC)	Dernier prix d'achat 2010 (en TTC)	Quantités achetées	Quantités rétrocédées	Quantités délivrées aux unités de soins
Nom variable	Code UCD	Libelle UCD	pmp	dpa	qa	qr	qd
Numéro de la variable	V1	V2	V3	V4	V5	V6	V7
Nature de la variable	Car	Car	Num	Num	Num	Num	Num
Position début	1	8	38	48	58	68	78
Position fin	7	37	47	57	67	77	87
Longueur du champ	7	30	10	10	10	10	10
modalités	code à 7 chiffres commen çant par 9	Texte	Décimal (2 chiffres après virgule)	Décimal (2 chiffres après virgule)	Nombre entier	Nombre entier	Nombre entier

⁷ Il s'agit de la donnée recueillie habituellement pour le recueil DREES. Celle-ci comprend les UF de pédiatrie et de réanimation.

⁸ Dans le cas de rapprochement de plusieurs systèmes d'information, c'est le code UCD qui permettra la jointure des données.